

A peine arrivée en France, elle crie « Allah akbar » et menace de tout faire sauter...



On ne vous dit pas tout !

Grisolles (82) – A une vingtaine de kilomètres au sud de Montauban, une ressortissante canadienne (sic), âgée de 26 ans, à peine arrivée en France, s'est retranchée, mercredi matin, dans un centre d'accueil pour enfants.

Vêtue d'une burqa noire et de gants, elle a fait irruption vers 7 h 50 dans l'établissement.

Croisant au passage une employée, elle lui a hurlé « Allahou Akbar », tout en faisant mine de l'égorger.

Elle s'exprimait uniquement en langue anglaise.

Sept personnes se trouvaient sur les lieux, une maman et son enfant et cinq employés municipaux qui se sont enfui en la voyant pénétrer.

Elle a saccagée les locaux et tenté de mettre le feu à une poubelle.

Elle avait été aperçue quelques instants plus tôt dans la halle où se tenait le marché hebdomadaire, à quelques centaines de mètres du centre d'accueil.

Elle a déclaré aux négociateurs de la gendarmerie, sous les ordres du colonel Gaël Ronde, du groupement de Tarn et Garonne, et en présence du préfet Pierre Besnard et de militaires, qu'elle était en possession de plusieurs bombes et qu'elle voulait « tout faire sauter », mais dans les sacs saisis par les gendarmes, après qu'ils aient profité d'une opportunité pour l'interpeller en douceur, les démineurs, venus de Toulouse, n'ont découvert aucun engin explosif.

Calais (62) – Une bande de « migrants » clandestins, en majorité de nationalité érythréenne et somalienne, en situation irrégulière mais avec les moyens financiers s'acheter suffisamment d'alcool pour se trouver en état avancé d'ébriété, se sont répandus dans le quartier du Beau-Marais et l'avenue Guynemer et ont commencé par insulter les riverains, frappé aux portes, jeté des projectiles sur les habitations, brisé des vitres de véhicules, dont certains circulaient.

Quelques riverains courageux ont tenté de les calmer mais cela les a excités davantage.

Deux femmes ont été blessées par des éclats de verre et ont été prises en charge par les pompiers et transportées à l'hôpital.

Les forces de l'ordre ont dû intervenir pour les disperser.

Calais devenue une zone de non-droit par volonté des gouvernements successifs !

Fontenay-sous-Bois (94) – Agé de 37 ans, sorti de prison le 18 mai, après avoir purgé une peine de huit années pour une série

de vols à main armée dans le département de l'Essonne.

Il ne s'était jamais présenté depuis cette date pour remplir ses obligations judiciaires et il faisait donc l'objet d'un mandat de recherche, alors qu'il habitait Fontenay.

S'il avait été expulsé, dès sa sortie de prison, deux femmes n'auraient pas été violées, subissant même des actes de barbarie.

En deux mois de liberté, il a violé, le 18 juin, une femme de 54 ans, avec actes de barbarie et avait échappé aux policiers après une sanglante course-poursuite, et le 17 juillet, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), une autre jeune femme.

Arrêté finalement, mardi soir, et placé en détention, il sera présenté au tribunal de Créteil.

Espérons que cette fois l'expulsion sera exigée ! Mais nous en doutons !

Orléans (Loiret) – Dans la soirée de mercredi, l'église Saint-Pierre du Matroi a été la cible d'un incendie criminel.

Mobilier dégradé, partitions de musique religieuse brûlées et « tags » haineux découverts sur les murs de l'édifice religieux, dont l'inscription qui ne laisse subsister aucun doute « Allah ou Akbar ».

L'enquête a été confiée au commissariat d'Orléans, mais les coupables peuvent dormir en paix, ou ils ne seront pas découverts, ou ils seront interpellés et relâchés le lendemain !

Fontaine (38) – Un ancien professeur de mathématiques des lycées, « Isérois » âgé de 52 ans, possédait dans son ordinateur plus de 1500 photos, vidéos et documents en relation avec le terrorisme islamiste et le groupe Etat islamique.

Egalement du matériel pédagogique à destination des enfants plus une vidéo de 45 minutes expliquant comment commettre un attentat à l'aide d'un camion.

Arrêté par l'antenne grenobloise de la PJ de Lyon, il est poursuivi pour « Apologie du terrorisme et diffusion d'images relatives aux atteintes volontaires aux personnes. ».

Ce père de trois enfants a été présenté jeudi au tribunal correctionnel de Grenoble dans le cadre d'une procédure en comparution immédiate.

Placé en détention provisoire, il sera jugé le 29 août.

Cela va sans dire, mais c'est encore mieux en le disant : nous ignorons, pour tous ces faits divers, les identités et les origines des individus !

Manuel Gomez